



**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2018
COMMUNE DE LANSARGUES**

Le code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, à savoir les opérations en dépenses et recettes réalisées du compte administratif, afin de permettre à la population de la commune de vérifier la réalité et la sincérité des prévisions budgétaires et d'en saisir les enjeux. Cette note, qui répond à une obligation pour la commune, est consultable sur son site internet (<https://www.lansargues.fr>).

I. CONTEXTE GENERAL

Le compte administratif 2018 du budget principal retrace les réalisations effectivement menées par la commune dans le cadre de ses orientations, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'ensemble des recettes encaissées et des dépenses réelles sur l'exercice budgétaire du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Ce compte administratif tenu par l'ordonnateur (le Maire) est en parfaite concordance avec le compte de gestion tenu par le receveur de la collectivité.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré entre chaque section en recettes et en dépenses, le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est réalisé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui permet d'alimenter la section d'investissement. Cet excédent de fonctionnement, selon la décision du conseil municipal, sera reporté en tout ou partie en investissement pour couvrir à minima le remboursement de capital de la dette et participer également au financement des différents programmes d'investissements.

L'année budgétaire 2018, a été rythmée par différentes étapes :

- le 17 avril 2018, vote du budget primitif, à la majorité (19 pour – 4 contre – 0 abstention),
- le 05 juillet 2018, vote de la décision modificative n° 1, à l'unanimité des présents et représentés(19 pour – 0 contre – 0 abstention),
- le 18 octobre 2018, vote d'un emprunt pour l'achat d'un terrain en vue de la réalisation d'un parking, à l'unanimité des présents et représentés(19 pour – 0 contre – 0 abstention),
- le 13 décembre 2018, vote de la décision modificative n°2, à l'unanimité des présents et représentés(19 pour – 0 contre – 0 abstention).

II. ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif voté en séance publique du conseil municipal le 18 mars 2019 fait ressortir :

- la maîtrise de la gestion des finances de notre collectivité en dépenses de fonctionnement,

- le maintien des dotations de l'Etat,
- pas de hausse des taux de la fiscalité communale,
- un programme d'investissement soutenu.

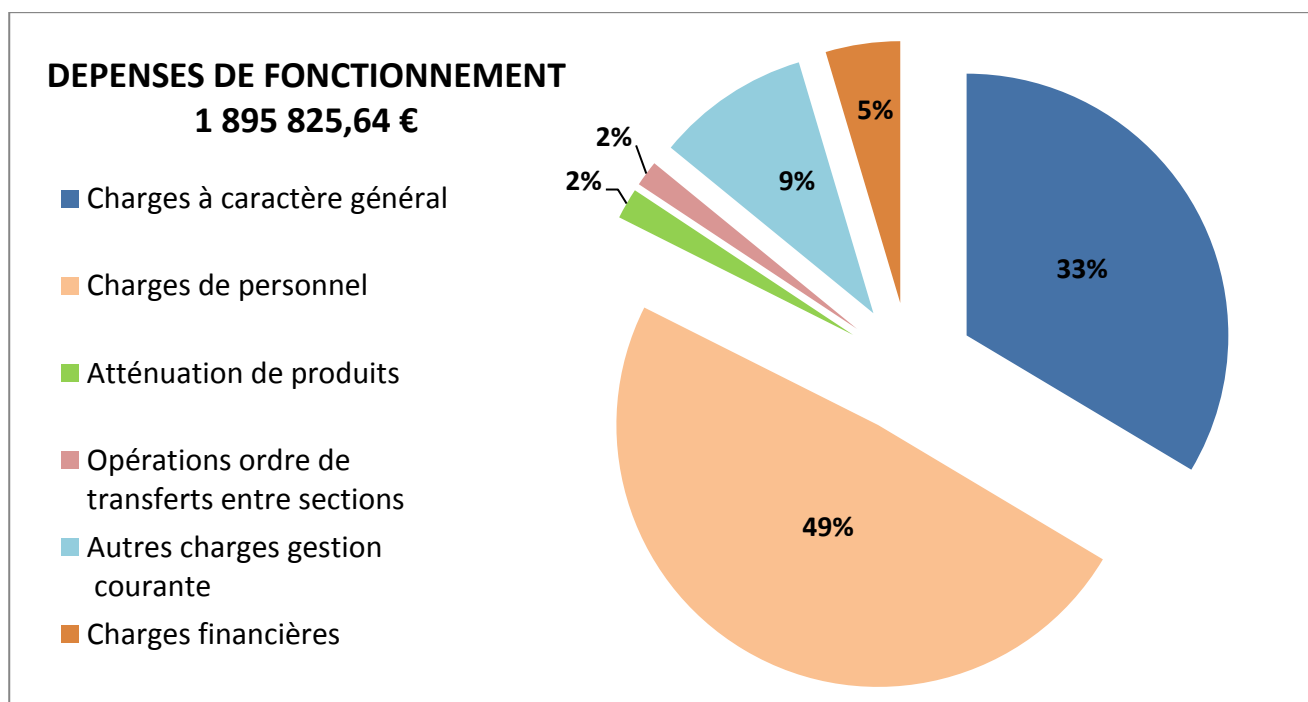
Malgré ce contexte qui reste tendu depuis ces dernières années, nous pouvons souligner que la section de fonctionnement 2018 dégage un résultat financier excédentaire.

Le compte administratif est structuré entre la section de fonctionnement qui se caractérise par l'entretien des bâtiments, de la voirie, au fonctionnement des services de la commune et la section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

1. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 1 895 825,64 €, regroupent les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats et fournitures diverses, les prestations de services, les subventions versées aux différentes associations communales et les intérêts des emprunts en cours.

Chapitres	Libellés	Dépenses
11	Charges à caractère général	636 444,64
12	Charges de personnel et frais assimilés	925 923,55
14	Atténuation de produits	36 118,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 103,50
65	Autres charges de gestion courante	180 021,22
66	Charges financières	87 214,73
		1 895 825,64

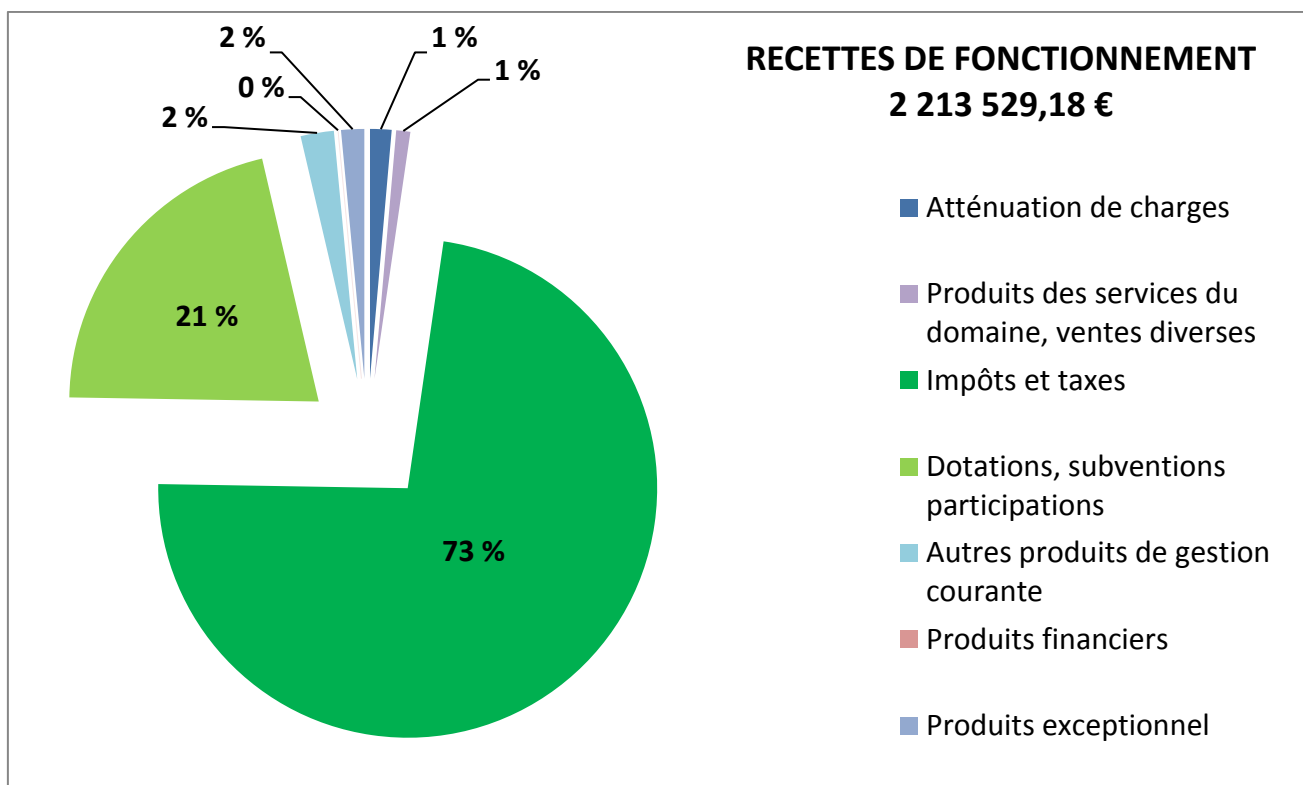


Les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 2 213 529,18 €, regroupent tous les encaissements des différentes prestations mises à disposition aux habitants de la commune, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et diverses aides.

Les trois principales ressources pour la commune proviennent de :

- a. la fiscalité communale,
 - taxe d'habitation 13,04% (559 828 €),
 - taxe sur le foncier bâti 21,16% (635 110 €),
 - taxe sur le foncier non bâti TFNB 88,34% (92 582 €),
 - allocations compensatrices (50 400 €),
- b. les dotations de l'Etat,
DGF, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de de péréquation (380 297 €),
- c. l'attribution de compensation de l'Agglomération du Pays de l'Or (73 918 €)

Chapitres	Libellés	Recettes
13	Atténuation de charges	30 746,95
70	Produits de service du domaine et ventes diverses	20 179,77
73	Impôts et taxes	1 615 075,36
74	Dotations, subventions et participations	466 787,33
75	Autres produits de gestion courante	47 624,49
76	Produits financiers	11,68
77	Produits exceptionnels	33 103,60
		2 213 529,18



Le résultat de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	2 213 529,18 €
Dépenses de fonctionnement :	1 895 825,64 €
Solde d'exécution 2018 :	317 703,54 €
Excédent reporté de 2017 :	60 000,00 €
Résultat de clôture 2018 :	377 703,54 €

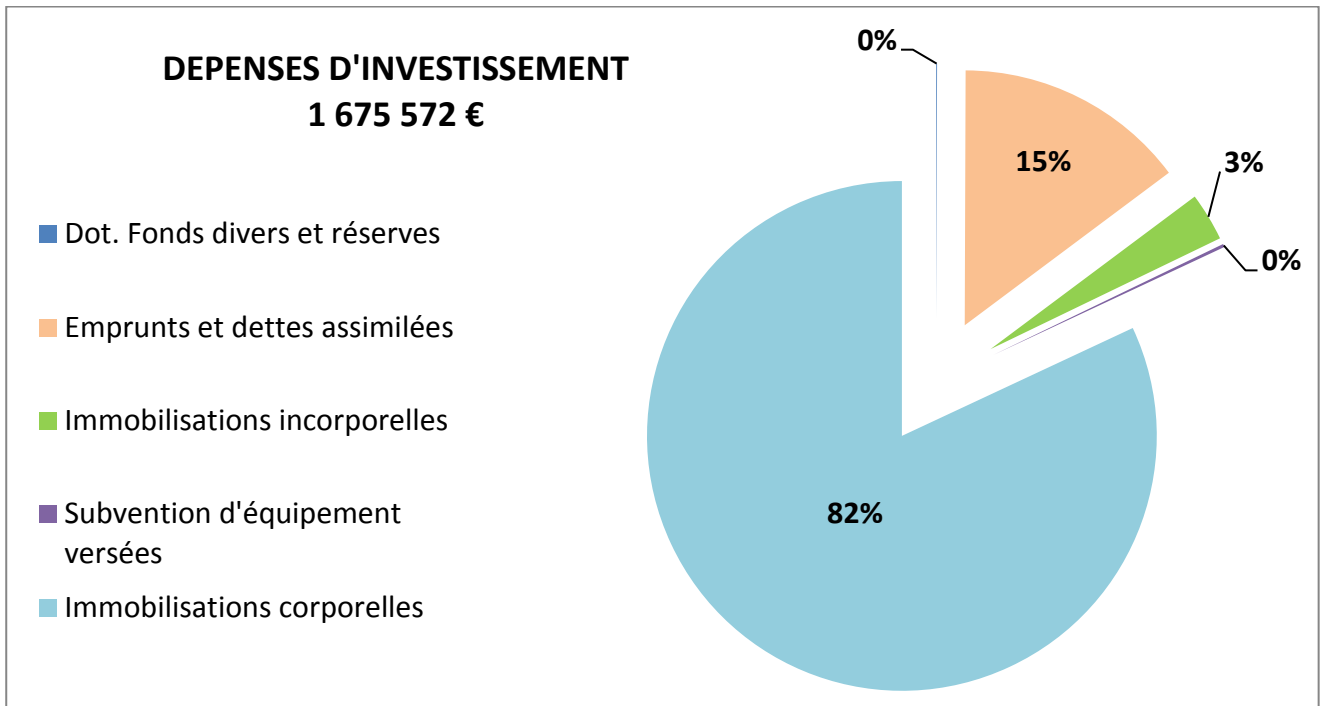
2. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 1 675 572,27 €, sont liées aux différents programmes d'équipements établis sur le moyen et long terme et la préservation du patrimoine de la collectivité.

Les principales dépenses d'investissement concernent :

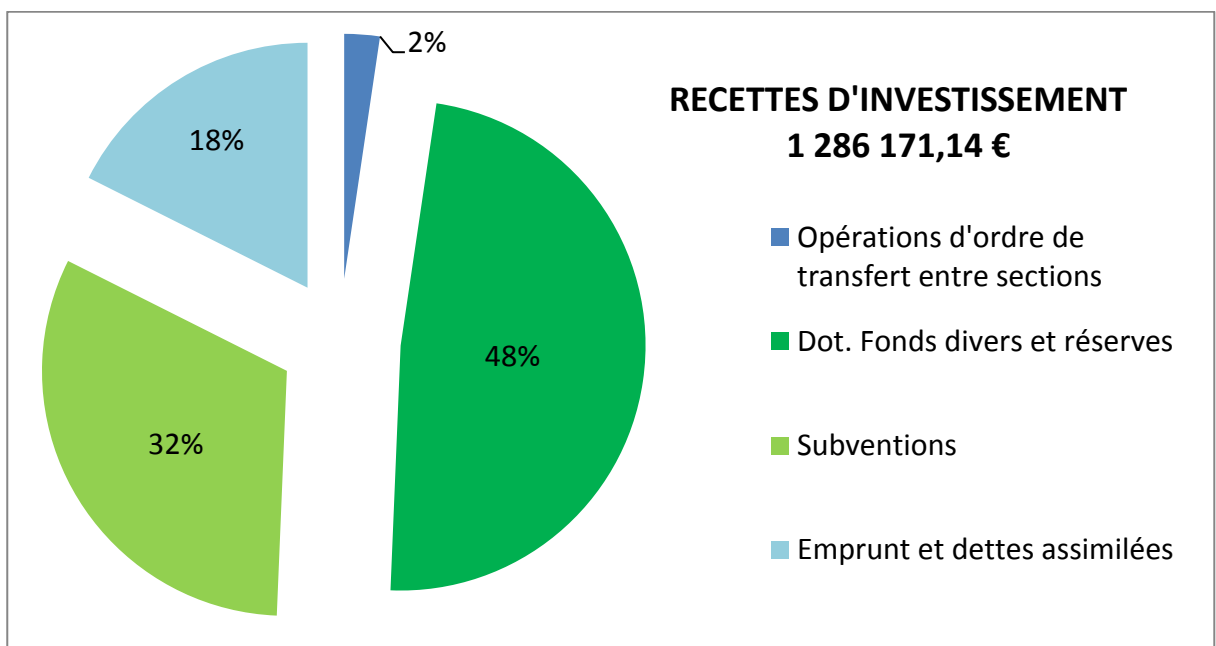
- L'achat d'un terrain (212 k€) en vue de la réalisation d'un parking,
- les Ecoles (200 k€), avec, à l'école maternelle, la réfection de la cour et le remplacement de la chaudière,
- La voirie (556 k€), avec l'aménagement de l'avenue des Cévennes et des rues adjacentes, de la voie d'accès au lotissement Le Clos des Savonniers, la réfection des chemins de St-Brès, de Tasques et du Mas de St-Jean,
- La vidéosurveillance (45 k€) avec l'installation de la 1^{ère} tranche place St-Jean,
- Les bâtiments communaux (67 k€) avec la mise aux normes en accessibilité dans le cadre du programme de l'Ad'AP,
- l'Hôtel de Ville (59 k€) avec le changement des menuiseries extérieures,
- Matériels (12 k€) pour le service technique avec l'achat d'un chariot élévateur,

Chapitres	Libellés	Dépenses
10	Dotations fonds divers et réserves	917,00
16	Emprunts et dettes assimilées	246 895,14
20	Immobilisations incorporelles	51 132,18
204	Subventions d'équipement versées	3 314,11
21	Immobilisations corporelles	1 373 253,84
		1 675 572,27



Les recettes d'investissement qui s'élèvent à 1 286 171,14 €, proviennent principalement de l'autofinancement, des subventions versées en liens avec les programmes d'investissement, des taxes perçues qui sont liées aux différents permis de construire délivrés par la commune et d'un emprunt pour compléter le financement des travaux d'extension de l'école élémentaire.

Chapitres	Libellés	Recettes
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 103,50
10	Dotations fonds divers et réserves	621 465,06
13	Subventions d'investissement	408 342,58
16	Emprunts et dettes assimilées	226 260,00
		1 286 171,14



Le résultat d'investissement :

Recettes d'investissement	1 286 171,14 €
Dépenses d'investissement :	1 675 572,27 €
Solde d'exécution 2018 :	- 389 401,13 €
Excédent d'investissement reporté 2017 :	- 117 461,63 €
Résultat de clôture 2018 :	- 506 862,76 €

3. Le résultat de clôture de l'exercice 2018 :

Résultat de clôture – fonctionnement :	377 703,54 €
Résultat de clôture – Investissement :	- 506 862,76 €
Résultat global de clôture de exercice 2018 :	- 129 159,22 €

III. AFFECTATION DU RESULTAT :

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice tenant compte du résultat de fonctionnement de n-2.

Après avoir constaté le résultat affectable et le besoin de financement de la section d'investissement, le Conseil municipal a décidé en séance du 18 mars 2019 a décidé d'affecter le résultat 2018 comme suit :

Section de fonctionnement

c/002 – Résultat de fonctionnement reporté : 60 000 €

Section d'investissement

c/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 317 703,54 €

IV. RATIOS

La population totale de la Commune en 2018 est de 3 142 habitants (source INSEE/DGFP)

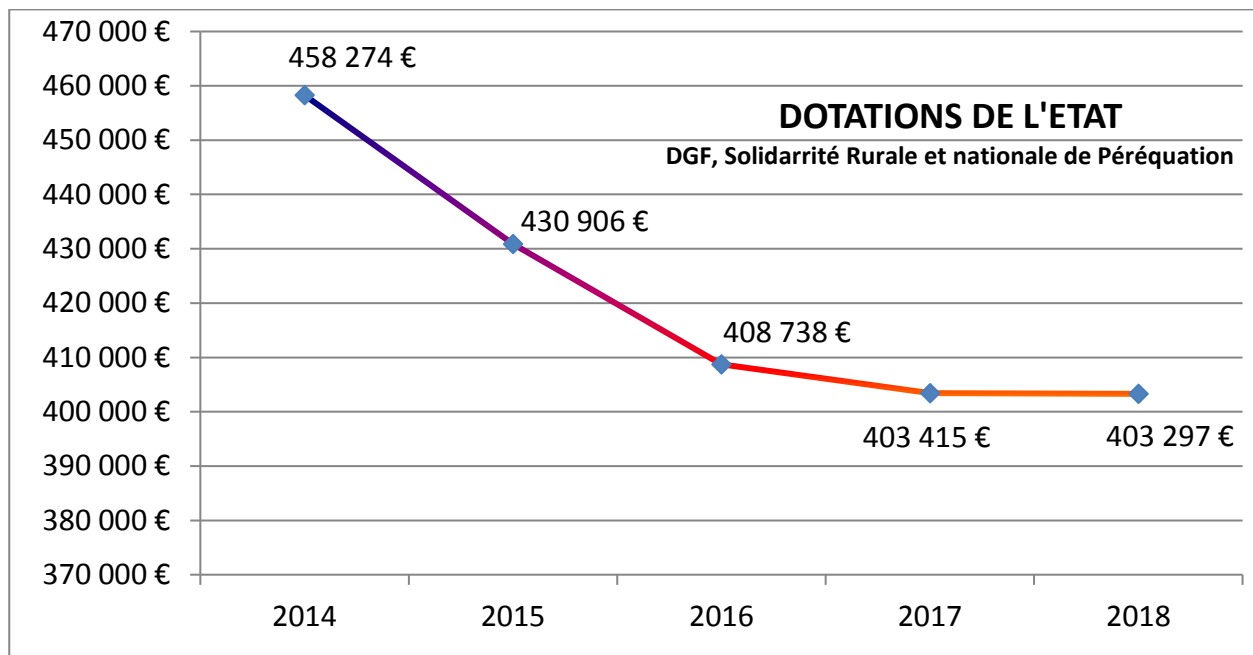
1. Recettes réelles de fonctionnement / population

Les recettes visées correspondent à l'ensemble des recettes réelles de l'exercice 2018 et représentent 704,50 € / habitant.

2. Dotation globale de fonctionnement / population

La dotation globale de fonctionnement et les autres dotations, qui sont la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités, correspondent aux recettes enregistrées dans l'article 741 (DGF, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation) et représentent pour 2018 un montant de 403 297 € soit 128,36 € / habitant.

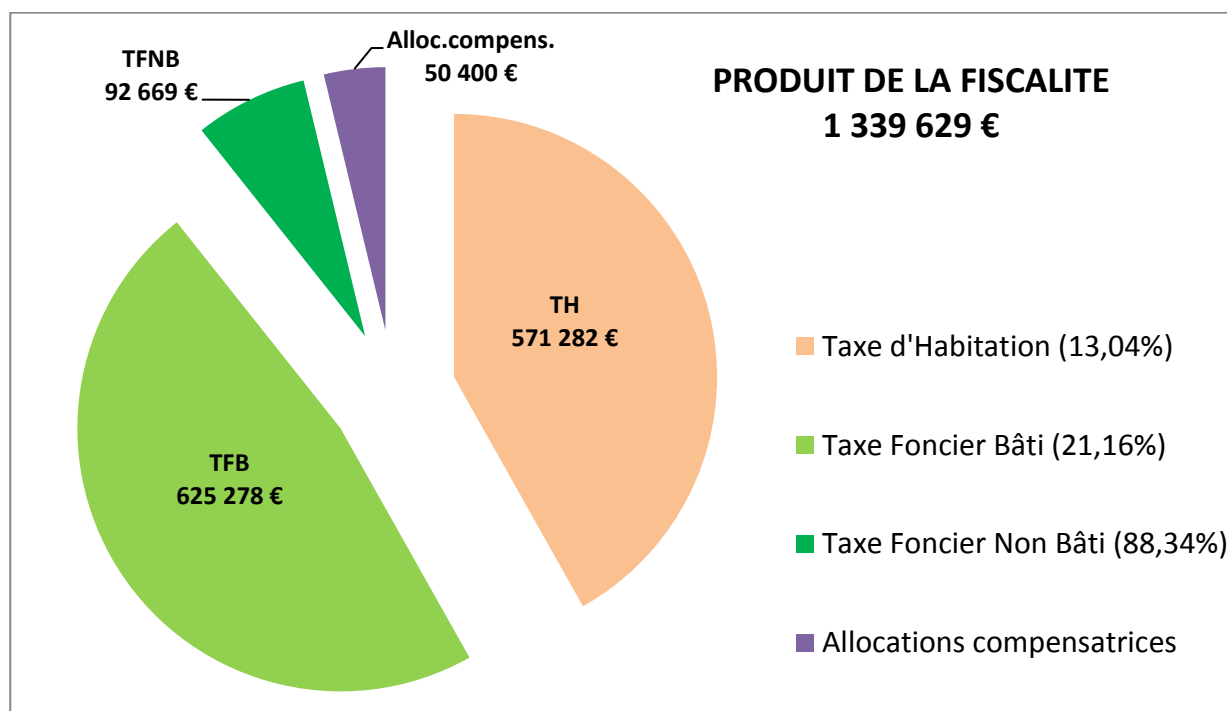
Les dotations de l'Etat ont été en constante diminution depuis quelques années mais ont tendance à se stabiliser depuis 2 ans.



3. Produits des impositions locales / population

Les impositions directes comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe sur les propriétés non bâties, les allocations compensatrices concernant des exonérations et représente un montant de 426,36 €/habitant.

- taxe d'habitation (571 282 €) soit 181,82 € / habitant,
- taxe sur le foncier bâti (625 278 €) soit 199,01 € / habitant,
- taxe sur le foncier non bâti TFNB (92669 €) soit 29,49 € / habitant,
- allocations compensatrices (50 400 €) soit 16,04 € / habitant.



4. Dépenses réelles de fonctionnement / population

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses liées au fonctionnement de la commune et représentent : 603,38 € / habitant.

5. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de personnel correspondent aux dépenses liées et globalisées du chapitre 12 (charges de personnels et frais assimilés », représentent 48,84 % des dépenses réelles de fonctionnement et 294,69 € / habitant.

6. Dépenses d'équipement brut / population

Ces dépenses d'équipement brut comprennent des dépenses d'immobilisations incorporelles, corporelles, des travaux en cours et représentent : 437,06 € / habitant.

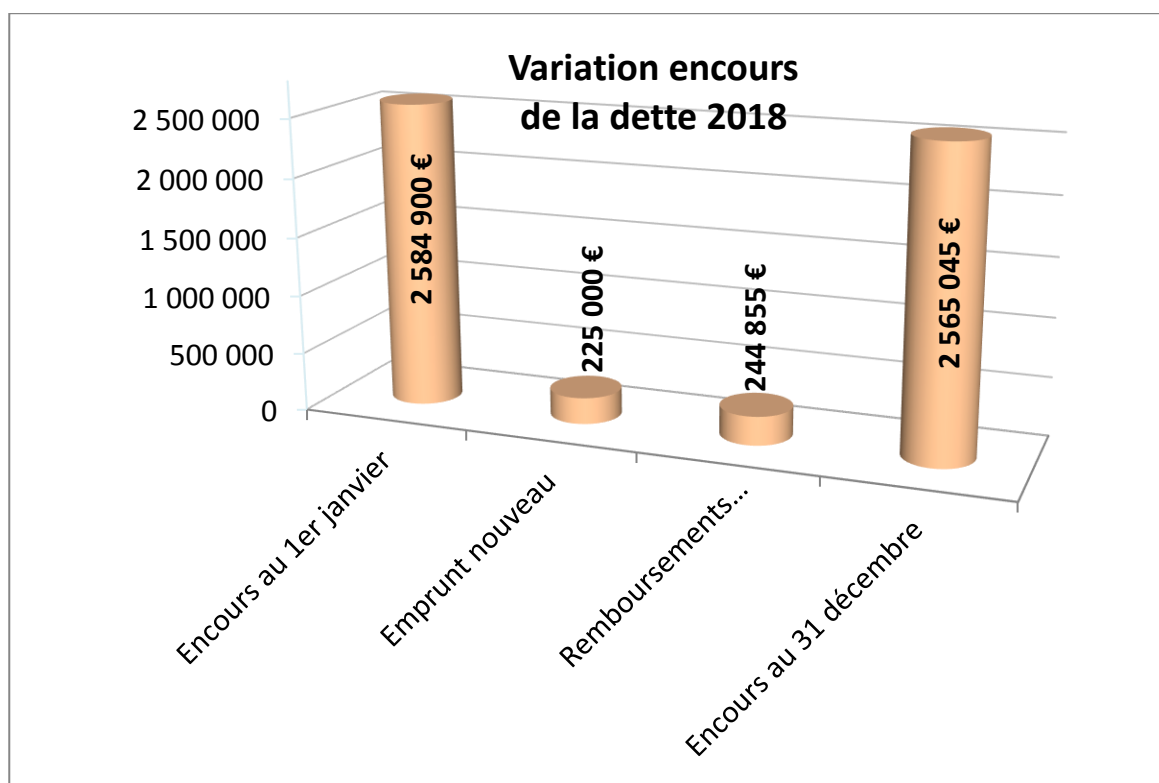
7. La capacité d'autofinancement brute (CAF)

Cette capacité d'autofinancement appelé également épargne brute, correspond au résultat entre les dépenses et les recettes de fonctionnement et représente pour 2018 un montant de 317 703,54 €, égal à 14,35 % des recettes, soit 101,12 € / habitant.

8. La capacité de désendettement

Cette capacité de désendettement correspond au nombre d'années requis pour rembourser totalement le capital de la dette par mobilisation et affectation en totalité de l'épargne brute annuelle.

- Endettement (restant dû en capital) au 31/12/2018 : 2 565 045 € soit 816,37 €/habitant
- Ratio de désendettement : 8 ans.



RATIOS/Nbr HABITANTS

